

Comment participer ?

Étape 1

Inscrivez-vous sur le portail PASS et remplissez votre fiche profil : https://europa.eu/youth/solidarity_fr
Vous recevrez un identifiant que vous devrez conserver.

Étape 2

Recherchez votre mission parmi les offres de volontariat proposées et soumettez votre candidature en anglais.

À savoir : Vous pouvez prendre contact avec le CRIJ Réunion pour vous aider dans votre candidature.

Étape 3

Une fois votre mission trouvée, validez votre participation sur le PASS et contactez une structure de soutien (CRIJ Réunion).

Étape 4

Préparez votre départ avec l'aide du CRIJ Réunion.

Contactez-nous :

CRIJ RÉUNION

28 rue Jean Chatel
97400 Saint - Denis

Tél : 0262 20 98 24
@ : mobilite@crij-reunion.com

Lundi
13h30-16h30

Du mardi au vendredi
08h30-12h30
13h30-16h30

     CRIJ974
www.crij-reunion.com



Le Corps Européen de Solidarité (CES), c'est quoi ?

Le CES est un programme de l'Union européenne qui permet à un jeune de s'engager dans une activité de volontariat et de solidarité en France ou en Europe.

Pour qui ?

Pour les jeunes âgés entre 18 et 30 ans résidants dans un pays membre de l'Union européenne ou dans un pays partenaire, sans condition de diplôme, d'expérience ou de connaissance en langues étrangères.



Pour faire quoi ?

Le CES (Corps Européen de Solidarité) offre aux jeunes désireux d'aider, d'apprendre et de s'épanouir, l'occasion de vivre une expérience positive et inspirante.

- Les types de volontariat :
 1. Volontariat individuel : de 2 semaines à 12 mois.
 2. Volontariat de groupe : jusqu'à 12 mois maximum (20 volontaires maximum)
- Exemples de mission / activités :
 - Aider à reconstruire une école ou un centre communautaire;
 - Sauvegarde des forêts;
 - Travailler avec des personnes handicapées dans un centre communautaire.



Durée des missions

Les missions peuvent durer entre 2 et 12 mois (temps partiel, pendant les vacances, le soir, les week-ends...).

Dans quels pays se déroulent les missions ?

- 27 pays de l'Union européenne
- 3 autres pays hors UE tels que :
 - Monténégro,
 - la Macédoine du Nord et la
 - Turquie



Les frais pris en charge

- Frais de voyage aller -retour
- Argent de poche (calculé en fonction du coût de la vie dans le pays d'accueil)
- Cours de langue
- Logement (colocation ou auberges)
- Nourriture
- Assurance santé et rapatriement (Cigna)
- Frais de visa (si nécessaire)
- Frais de vaccination (si nécessaire)

Le volontariat n'est ni un travail, ni un séjour linguistique, ni des vacances !